

MAGAZINE
BIMESTRIEL

VIVRE À FRENEUSE



Les mois passent et l'attente perdure. Notre souhait le plus cher d'une évolution vers la sortie de crise de cette interminable situation sanitaire est unanimement partagé. Pour autant, nous devons tenir le cap des engagements que nous avons pris en juin dernier.

Freneusiennes, Freneusiens,

L'heure est venue de convertir nos grands sujets de campagne en mise en œuvre concrète. Nos actions commencent à porter leurs fruits.

J'ai le plaisir de vous informer que Freneuse a été retenue pour participer, avec neuf autres collectivités Yvelinoises, au programme "**Petites villes de demain**", porté par l'agence nationale de la cohésion des territoires. Ainsi, notre commune disposera prochainement des crédits de la relance à hauteur de 3 millions d'€uros pour le financement de nos projets pour lesquels il convient de débattre afin de prendre les meilleures orientations.

Oui ! La démocratie, c'est le **débat** !

Notre société exprime précisément toute sa complexité et son multiculturalisme à travers la participation de tous les citoyens au débat public. C'est ce que nous nommons la démocratie participative.

Il est vrai qu'entre débat et conflit, il n'y a parfois qu'un trait de plume. Mais nous sommes convenus de fonder notre action sur la valorisation et la reconnaissance des différences.

Le conflit, inhérent à toute société, se résout toujours dans la concertation et dans

le respect de l'intérêt général.

Freneuse porte fièrement son regard vers l'avenir, un nouveau projet communal ensemble, beaucoup plus humaniste et où il fait bon vivre.

En un mot, une petite ville de demain !

Alors, Oui ! l'enceinte municipale est un lieu de débat où la libre expression est naturellement garantie et où critiques et propositions sont toujours les bienvenues.



Le Maire
Ghislaine HAUETER

RENTRÉE 2021 - LES DATES CLEFS POUR INSCRIRE VOS ENFANTS



Les inscriptions scolaires sont prises en compte **jusqu'au 31 mars.**

L'inscription au restaurant scolaire est possible **jusqu'au 16 août.**

Les dossiers sont disponibles en mairie et sur le site de la commune freneuse78.fr

affaires.scolaires@freneuse78.fr • 01 30 98 9774

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME VOTRE AVIS COMPTE



ENQUÊTE PUBLIQUE DU 20 FÉVRIER AU 8 MARS, 17H

La modification va permettre d'ouvrir à l'urbanisation et de reclasser la zone 2AU en 1AU (de zone agricole à zone habitable), qui se situe chemin de Bonnières à Méricourt.

Le dossier de projet sera consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi

qu'en ligne freneuse78.fr, sur la page d'accueil "En ce moment à Freneuse".

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

POUR FAIRE PART DE VOS OBSERVATIONS :

Permanences en mairie
de M. le commissaire enquêteur :

- le 20 février 2021 de 9 h à 12 h
- le 27 février 2021 de 9 h à 12 h
- le 3 mars 2021 de 14 h à 17 h

Par voie postale :

- Enquête publique - Mairie
89 rue Charles de Gaulle
78840 Freneuse

Par voie électronique :

- enquete-plu@freneuse78.fr

INAUGURATION DE LA PLACE DE LA LIBERTÉ SAMEDI 20 MARS À 14H30



Beaucoup connaissent ce lieu qui est au centre géographique de notre ville, sans pour autant savoir comment le nommer. Situé à la croisée des Belles Côtes et de la ville historique, un arbre de la Liberté (symbole de Liberté depuis la révolution française) y fut planté, voici de nombreuses années.

Nous avons donc souhaité donner

le nom de **PLACE DE LA LIBERTÉ** à ce carrefour verdoyant que bon nombre d'habitants visualisent fréquemment dans leur déplacement.

Cet évènement extérieur devrait nous permettre (sous réserve de modifications des règles sanitaires) d'associer un « **moment citoyen** » où nous mettrons à l'honneur les personnes ayant fait preuve d'un grand sens civique tout au long de l'année écoulée, ainsi que les **6 médaillés du Travail** du mois de Décembre.

Nous distribuerons également aux jeunes Freneusiennes & Freneusiens âgés de 18 ans leur **carte d'électeur**.

LE RECENSEMENT MILITAIRE (ou recensement citoyen)

Chaque jeune Français âgé de **16 ans** doit se faire recenser. Il recevra **une attestation** qu'il devra présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). Le jeune recensé est ensuite convoqué à participer à la **Journée Défense et Citoyenneté (J.D.C.)**

- Comment se faire recenser ?
yvelines.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Centre-du-service-national-de-Ver-sailles

- Toutes les informations sur ma J.D.C

presaje.sga.defense.gouv.fr/

- Application disponible sur smartphone

En cas de perte ou de vol de son attestation, il peut demander une attestation de situation administrative.





La liste des communes franciliennes retenues dans le programme

« **Petites villes de demain** » a été dévoilée.

Annoncé par le Premier Ministre lors du congrès annuel de l'association des petites

villes de France, le programme « **Petites villes de demain** » constitue l'une des principales actions de l'agenda rural et l'un des instruments au service du **Plan de relance sur les territoires**.

Les communes cibles de ce programme sont les villes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité au cœur des territoires ruraux.

Trois piliers structurent ce programme :

- le soutien en ingénierie pour offrir aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire et concrétiser des projets ;
- le financement des mesures thématiques ciblées ;
- la mise en réseau au sein du Club Petites Villes de Demain, afin de favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques.

Au total, 3 milliards d'euros seront mobilisés sur 6 ans, par des fonds de l'État et des différents partenaires : la Banque des territoires, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (A.N.C.T.), le Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (C.E.R.E.M.A.) et l'Agence Nationale de l'Habitat (A.N.A.H.).

Comme pour le plan national Action cœur de ville, à destination des villes moyennes, l'État a bâti « **Petites villes de demain** » autour de la mobilisation de partenaires financiers, institutionnels et territoriaux.

Plus de renseignements sur agence-cohesion-territoires.gouv.fr/petites-villes-de-demain-45#scrollNav-2



ÉCLAIRAGE PUBLIC AUX BELLES CÔTES

Malheureusement, 55 candélabres des Belles Côtes sont défectueux. Leur remise aux normes est incontournable pour la sécurité de tous. De ce fait, l'éclairage public de ce secteur est coupé (*par arrêté municipal*) depuis le 12 février. Rues concernées : **Dauphiné, Alpes, Rhône, Auvergne, Limousin, Gascogne, Languedoc, Béarn, Isère et Provence**. Nous mettons tout en œuvre pour rétablir le bon fonctionnement, aussi rapidement que possible. Nous vous tiendrons informés de l'avancement de la situation au fur et à mesure. Merci de votre compréhension.



VOS ÉLUS SE RAPPROCHENT - SAMEDI 13 MARS

Les Réunions de Quartier se veulent avant tout un espace de dialogue pour une meilleure compréhension des décisions prises.

Dans la mesure où les conditions sanitaires nous le permettront, nous serons dans les différents quartiers de notre ville afin de recueillir vos remarques constructives dans tous les domaines de l'action municipale.

Le moment de chercher ensemble des solutions aux questions qui nous concernent tous. **Les deux prochaines réunions :**

SECTEUR 2

Rue des Clédevilles (terrain entre la rue Curie et la rue Charles de Gaulle)

Samedi 13 mars - 9h à 12h

SECTEUR 4

Les Belles Côtes (terrain communal entre les bâtiments à gauche de la rue de Gascogne)

Dimanche 11 avril - 9h à 12h

RETOUR SUR LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 23 DÉCEMBRE 2020



Compte-rendu complet affiché devant la Mairie et en ligne :

freuseuse78.fr/src/vie-municipale/infos-mairie/comptes-rendus/cr-23-decembre-2020.pdf

1. Autorisation d'engager les dépenses d'investissement
 2. Tarifs communaux :
 - *Maintien des tarifs pour l'inscription à la Médiathèque et la location de la Salle des Fêtes des Ventines (seul changement : la suppression du supplément vaisselle de 90 €)*
 - *Augmentation des concessions funéraires (cinquantenaire : 300 €)*
 3. Fixation du loyer du cabinet médical
 - *500 € par mois - Gratuité du 1^{er} trimestre pour chaque local*
 4. Redevance d'occupation du domaine public (R.O.D.P.) par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité
 5. Groupement de commandes cyber sécurité
 6. Modification du ressort des écoles :
 - *Affectation des résidents du lotissement "Val Guyon" au groupe scolaire Paul Eluard*
 7. Tableau des effectifs
 8. Règlement intérieur
 9. Modification des membres de la Commission Affaires Scolaires :
 - *Démission d'Alexandra LEDA, remplacée par Laure M'BAYE*
 - *Démission de Victor MACEDO, remplacé par Sandra ERARD*
- Questions diverses

CES RÈGLES ÉLÉMENTAIRES SONT INDISPENSABLES AU BIEN-VIVRE ENSEMBLE, DANS UNE VILLE AGRÉABLE POUR TOUS.

OÙ ET COMMENT JETER MON MASQUE ?

Qu'ils soient jetables ou lavables, si vous souhaitez vous en débarrasser, rien de mieux que de les jeter dans une poubelle et non d'orner les rues. Les masques sont considérés comme des déchets à risque, il convient donc de prendre quelques précautions. Placez votre/vos masque(s) dans un sac que vous fermez soigneusement et conservez environ 24 heures. Cela permet d'éviter au maximum de contaminer les agents de collecte. Ce sac doit ensuite être jeté dans le bac à ordures ménagères. Ils ne doivent "en aucun cas", souligne le gouvernement, être mis dans la poubelle de déchets recyclables.

JE TAILLE MES HAIES

Rappelons qu'il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de 2 mètres du domaine public (*art. R 116-2-5° du Code de la voirie routière*). La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique. La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec A.R., restée sans effet.

JE NETTOIE LE TROTTOIR DEVANT CHEZ MOI

Il incombe aux riverains d'entretenir le trottoir devant leur habitation (mousse, neige, mauvaises herbes). L'art. L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales dispose que le Maire exerce les services d'ordre en vue d'assurer « le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques », notamment en ce qui concerne « la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et les voies publiques, ce qui comprend le nettoyage (...) ». S'il n'existe pas d'obligation de principe pour les riverains de nettoyage du trottoir situé devant leur habitation, la jurisprudence administrative a reconnu au maire la possibilité de prescrire par arrêté aux riverains de procéder au nettoyage du trottoir.

MES CONTAINERS DE DÉCHETS

Les bacs (ordures ménagères et E.M.R.) sont à sortir la veille de la collecte, et à rentrer chez soi une fois le camion passé.

JE RAMASSE LES DÉJECTIONS DE MON CHIEN

Marcher en regardant ses pieds pour éviter les crottes de chien, voilà ce qui rythme nos balades aujourd'hui. Les déjections canines pullulent à Freneuse et peuvent nous mettre en danger ! Dans certaines rues (rue de l'Eau), les trottoirs devenus insalubres, nous obligent à marcher sur la route. Les enfants ne peuvent plus jouer sur les aires de jeux et les espaces verts, envahis de matières fécales, notamment aux "Belles Côtes". Les crottes de chiens véhiculent une image négative de notre ville. Elles sont inacceptables en matière d'hygiène et de santé publique. **Les déjections canines sont interdites sur : les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants.** Tout manquement à cette règle peut être sanctionné d'une amende de 4^{ème} classe pouvant atteindre 450€ conformément à l'art. R.634-2 du Code pénal (créé par décret n°2020-1573 du 11 décembre 2020).

JE ROULE DOUCEMENT ET DANS LE BON SENS

Un certain nombre de sens interdits et de zones 30 km/h régissent la circulation dans notre ville. Pour la sécurité de chacun, il est important de respecter le code de la route. Pour information, le non-respect d'un sens interdit est sanctionné par un retrait de 4 points sur le permis et d'une amende forfaitaire de 135 €.

JE RESPECTE LES PLACES DE STATIONNEMENT

Le stationnement en dehors des places prévues à cet effet (en particulier sur les trottoirs) est répréhensible d'une contravention de 135 €. Il sera verbalisé par notre A.S.V.P. ou par la gendarmerie. Les places pour les personnes à mobilité réduite leur sont réservées. Une utilisation abusive et non appropriée de ces emplacements est verbalisable (230 €).

DORÉNAVANT, LEUR NON RESPECT SERA SANCTIONNÉ PAR UNE INJONCTION PÉCUNIAIRE.

COMITÉ DES FÊTES, ON MAINTIEN LE CAP DU DIVERTISSEMENT POUR TOUS

ILLUMINATIONS DE NOËL

Notre 1^{ère} édition a été un véritable succès !
 Nos gagnants (d'un diplôme et d'une carte cadeau de 20€) sont :

- Catégorie "Maisons" : **Éric COUSIN**
- Catégorie "Balcons" : **Marie-Laure ROBERT**

Mention "Coup de Cœur" : **Aurélie BOURDIN**, pour sa décoration "faite maison", également récompensée.



Les Freneusiens étaient nombreux à venir rencontrer le Père Noël dim. 13 & sam. 19 décembre pour le bonheur des petits & des grands. Ils ont eu le plaisir de découvrir les décorations fabriquées par nos bénévoles et de déguster friandises et vin chaud.

À LA RENCONTRE DU PÈRE NOËL

"Maisons"



"Balcons"



NOËL



Eva 4 ans

CONCOURS DESSINS

Chaque mois, nous avons le plaisir de recevoir les chefs d'œuvre de nos artistes en herbe.
 Lot Noël : 1 décoration Père Noël
 Lot Epiphanie : 1 livre illustré

N
O
S
3
G
A
G
N
A
N
T
S

ÉPIPHANIE



Eden 6 ans

"Coup de Cœur"



CARTES DE VŒUX

Merci aux écoles & aux Freneusiens pour la confection des cartes de vœux destinées à nos aînés.



Luna 7 ans

UN GRAND MERCI

À NOTRE JURY : M^{ME} LE MAIRE GHISLAINE HAUETER - NOTRE FLEURISTE "AUX FLEURS DE MAÉ" & ALAIN FRESNEAU.

À TOUS LES PARTICIPANTS : M^{ME} JOURNO ARNAUD VANQUATEM - AURORE DELMOTTE JOHANNA RAULT - BENOIT LOUIS - LUDOVIC CAPOU - ÉRIC COUSIN - JESSICA ROLAND M^{ME} & M. LE QUINTEC DOMINIQUE BOURDELIN - AURÉLIE BOURDIN ORQUIDEA BRAGA MICHEL GAILLARDIN - NATHALIE GAILLARDIN - JEAN-LOUIS GAUTRON ANDRÉ BOURDONNAIS - M. MERCIER - GWENDOLINE BOUILLET - MARIE-LAURE ROBERT VALÉRIE GROF - HUGUETTE LE PAEC.

SAM. 20 MARS : ARBRE À SOUHAITS & POÈMES
 LORS DE L'INAUGURATION DE LA PLACE DE LA LIBERTÉ
 CHACUN POURRA DÉPOSER UN MESSAGE DANS L'ARBRE OU TRANSMETTRE UN POÈME QUI FERA PARTIE DU TIRAGE AU SORT POUR ÊTRE PUBLIÉ DANS LE PROCHAIN MAGAZINE MUNICIPAL.

SAM. 3 AVRIL : « CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES » : UN PARCOURS À ÉNIGMES POUR TROUVER LE TRÉSOR (inscrip. : bureau@cddf78840.fr)

SAM. 1^{ER} MAI : BROCANTE **SAM. 8 MAI** : BOURSE AUX PLANTES

POUR NOUS SUIVRE "[COMITÉ DES FÊTES DE FRENEUSE 78](#)"

A
G
E
N
D
A

UN GESTE POUR LA NATURE

La municipalité souhaite sensibiliser les enfants ainsi que toute la population sur l'impact des déchets dans leur cadre de vie, avec la participation des associations **Initiatives Terre et Jeunes Pousses**.

Elle organise la 2^{ème} édition « **Nettoyons la Nature à Freneuse** » et vous invite à y participer. *Prévoir des vêtements couvrants et une bonne paire de chaussures fermées, on s'occupe du reste !* **Rendez-vous sur le parking du Tennis Club** (bord de Seine, rue de l'eau).



Cet évènement sera clôturé par un pot de remerciement. Nous vous espérons nombreux. Pour cela, inscrivez-vous par courriel communication@freneuse78.fr ou en déposant le coupon ci-dessous dans la boîte aux lettres de la Mairie ou de la Médiathèque, **avant le 18 mars**.

Association Jeunes Pousse association-jeunespousses.com/



NETTOYONS LA NATURE À FRENEUSE
Dimanche 21 mars, de 10h à 12h
Rendez-vous sur le parking du Tennis Club

NOM : PRÉNOM :

Nombre de participants :
 (1 enfant doit être accompagné)

Courriel ou téléphone :

Coupon à retourner dans la boîte aux lettres de la Mairie ou de la Médiathèque (après la porte d'entrée), **avant le 18 mars**.

Je n'autorise pas à fixer ou reproduire et communiquer ou publier les photographies prises lors de cette opération.

Cet événement pourra être annulé en fonction des consignes sanitaires en vigueur. Chaque bénévole demeure responsable de ses agissements. La commune ne pourra être tenue responsable en cas de sinistre.

Liste « Agir pour Freneuse »

Afin de préserver la démocratie locale avec la possibilité aux habitants de suivre les conseils municipaux, nous allons mettre à votre disposition les vidéos d'enregistrement des conseils municipaux, et proposer la séance en direct sur notre chaîne youtube. Veuillez excuser la qualité par avance, nous le faisons avec les moyens du bord, nous regrettons que notre maire n'ait pas retenu notre proposition de délibération, en septembre, pour la mise en place d'un système adéquat. Nous avons demandé à la mairie de mettre à l'accueil et sur le site internet de la mairie, à disposition des administrés le Recueil des Actes Administratifs, afin que chacun puisse le consulter. Il doit être mis à jour trimestriellement. Nous veillons à ce que la mairie respecte les procédures administratives. À suivre au prochain épisode.
agirpourfreneuse78@gmail.com • **AGIR POUR FRENEUSE - Mairie - 89 rue Charles de Gaulle - 78840 Freneuse**

Liste « Freneuse, unir pour réussir »

Chères Freneusiennes, Chers Freneusiens,
 La période des demandes de subvention des associations s'ouvre actuellement dans un contexte financier très complexe, à la fois pour les Collectivités comme pour les Associations elles-mêmes, mises à mal par la crise sanitaire. Si les Collectivités restent seules décisionnaires des subventions qu'elles attribuent, il faut qu'elles respectent néanmoins un principe d'objectivité et d'égalité de traitement entre toutes les Associations bénéficiaires d'un financement public. Les Associations doivent aussi se conformer à un certain nombre d'obligations définies par l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ça n'a pas toujours été le cas par le passé. Aussi, afin de garantir une réelle équité et un contrôle strict de l'usage de l'argent public, notre groupe sera particulièrement attentif au processus d'octroi de ces subventions. Nous demanderons une présentation claire et complète des dossiers comprenant l'intégralité des éléments permettant d'apprécier les demandes de financement, en toute transparence.

D'abord la composition du bureau, des statuts et du règlement intérieur de l'Association, puis, le compte rendu de la dernière Assemblée Générale et le rapport moral du Président. À cela devra s'ajouter toutes les données financières de l'Association, les comptes certifiés, puis l'ensemble des documents chiffrés relatifs à la demande de subvention, tels les projets, les devis etc. Le renouvellement d'une demande pour une Association déjà bénéficiaire d'une subvention devra s'accompagner de la présentation financière des fonds publics précédemment alloués, par la présentation d'un tableau des charges et des produits affectés à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée. Autant d'éléments qui permettront une gestion saine et efficiente des projets associatifs, garantissant ainsi un financement transparent et équitable, loin d'éventuels conflits d'intérêts et surtout, respectueux du bon usage de l'argent public. De quoi renforcer un peu plus encore le crédit apporté à la parole publique et la confiance dans le dialogue avec nos concitoyens.
unirpoureussir@freneuse.com • **Facebook freneuseunirpoureussir** • **Mairie - 89 rue Charles de Gaulle - 78840 Freneuse**

GRIPPE AVIAIRE - VIGILANCE IMPÉRATIVE

L'Europe touchée par le virus

La France est aussi confrontée à un épisode d'influenza aviaire hautement pathogène (I.A.H.P.). La maladie circule activement dans la faune sauvage et se manifeste à l'occasion des migrations vers le Sud. L'ensemble du territoire national métropolitain est classé en **niveau de risque «élevé»** au regard de l'influenza aviaire **depuis le 17 novembre 2020**. Pour rappel, ce virus de l'influenza aviaire (H5N8) atteint exclusivement les oiseaux ; **il n'est pas transmissible à l'Homme** qui peut consommer en toute sécurité de la viande d'origine aviaire, des œufs, du foie gras et plus généralement tout produit alimentaire issu de volaille.

Les mesures de biosécurité à respecter

Les professionnels et les particuliers (basses-cours) sont concernés. *Principale mesure : claustration ou protection des élevages de volailles par un filet avec réduction des parcours extérieurs pour les animaux.*

Plus d'informations agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-les-mesures-de-biosecurite-pour-les-operateurs-professionnels-et-les-particuliers

Déclaration obligatoire pour les détenteurs non commerciaux de volailles et autres captifs élevés en extérieur

Un recensement est organisé :

- Auprès de votre mairie en retournant ce formulaire complété formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15472.do

- En ligne, en renseignant le formulaire dématérialisé mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-la-detention-de-volailles

Vous devez signaler à votre vétérinaire ou à la Direction départementale en charge de la protection des populations (D.D.P.P./D.D.C.S.P.P.) toute mortalité ou comportement anormal de vos oiseaux.



PLEIN ZOOM

Afin d'agrémenter et de renouveler régulièrement la représentation de notre ville sur le site web (photos défilantes), nous sollicitons votre sens esthétique porté sur les paysages freneusiens. Pour ce faire, photographes amateurs, envoyez-nous par courriel les clichés des différents lieux de notre commune. Ceux-ci devront être exempts de personnes et de véhicules. Bien entendu, cela implique que les photographies transmises soient libres de droit.

Rens.communication@freuse78.fr • Indiquez vos nom & prénom



LUTTE CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Les chenilles processionnaires du chêne sont les larves du papillon de nuit. Pondus en fin d'été, les œufs éclosent en avril. Vivant en colonies, le jour, les chenilles séjournent dans des nids soyeux grossissant avec l'âge. Ces nids sont plaqués sur le tronc ou sous les branches. Elles sortent en fin de journée, en procession, pour se nourrir des feuilles du chêne.

Quels dangers et comment s'en prémunir ?

C'est la plus urticante des chenilles de nos régions. Ces poils restent urticants jusqu'à 2 à 3 ans après leur apparition. Les allergies peuvent être assez fortes, chez les animaux comme chez l'homme. La vigilance doit être de mise en évitant tout contact direct avec les chenilles, leurs nids et les zones infestées. Son prédateur naturel est la mésange avec une consommation de 500 chenilles par jour ! Faisons en sorte qu'en installant des nichoirs elles puissent participer à leur destruction. **Des écopièges peuvent être posés entre janvier et fin mai pour y remédier : chenilles-proceSSIONNAIRES.fr/**

CHANGEMENT D'ENSEIGNE

Depuis le 3 février, le supermarché **ALDI** remplace Leader Price dans la zone commerciale, rue Charles de Gaulle.

Le personnel vous accueille :

- du lundi au samedi de 8h30 à 19h30 (*hors couvre-feu*)
- le dimanche de 8h30 à 12h30



UN RAFRAÎCHISSEMENT ? UNE NOUVELLE COUPE ?



Depuis août, notre commune accueille un nouveau commerce. **CATHERINE, coiffeur-créateur**, qui malgré les 2 confinements, continue de vous recevoir, avec ou sans rendez-vous, pour les femmes & les hommes, dans un univers propice à la détente.

52 rue des Bastiennes • 01 30 42 36 91

L'élevage du Vers à Soie dans la Boucle de Moisson

Jusqu'à la création des communes et des départements en 1790, les paroisses de Freneuse et de Moisson ont connu la même histoire administrative, économique et sociale sous l'égide du château de La Roche-Guyon. Dans la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle, l'élevage du vers à soie en est un exemple inattendu.

La duchesse d'Enville et son fils Le duc Louis Alexandre de La Rochefoucauld, très influencés par les Physiocrates (Dupont de Nemours) et par les Économistes (Turgot), sont à la pointe du progrès en agronomie (cultures fourragères, pomme de terre...) et selon les préceptes de Turgot, ils cherchent à diversifier les activités agricoles et artisanales plutôt que de multiplier les charités.

C'est ainsi que ces grands seigneurs se lancent dans l'élevage du vers à soie à la fois sur leurs terres des Charentes (La Rochefoucauld, Vertheuil) et dans le duché de La Roche-Guyon (Freneuse et Moisson). Sur les conseils de l'abbé Boissier de Sauvages, originaire d'Alès, auteur d'un ouvrage de référence sur le sujet, des centaines de mûriers blancs sont plantés dès 1764 : à Moisson, on en plante une grande allée depuis la ferme de La Vacherie en direction de Mousseaux ; à Freneuse, entre le moulin et Rolleboise.

On incite aussi les particuliers à planter chez eux des arbres

donnés par la duchesse à condition de s'engager à élever des vers par la suite. Les mûriers de la duchesse d'Enville servent exclusivement à nourrir les vers à soie de la magnanerie installée très probablement dans un des bâtiments de la ferme de la Vacherie. En 1787, il est même question de construire un nouveau bâtiment uniquement dédié à cette activité ; est-ce le bâtiment actuel parallèle au chemin de halage ?

Quant aux particuliers, ils élèvent leurs propres vers (d'avril à juillet) chez eux, sur des tables recouvertes de bruyères probablement fournies gratuitement, et ils revendent ensuite les cocons au poids à la duchesse. Tous ces cocons sont ensuite dévidés et filés sur un tour de Vaucanson afin de produire des fils de soie grège : il faut 3 cocons pour faire un seul fil long d'1 km environ.

Cette activité va cesser au cours de la Révolution mais en 1791 le curé Buffel de Moisson demande encore à la duchesse l'autorisation de cueillir les feuilles de mûrier de La Vacherie parce que son propre arbre planté au presbytère a gelé. Tous les mûriers de Moisson seront vendus sur pieds aux enchères en 1812 tandis que ceux de Freneuse seront abattus en 1794 après le passage d'une tempête et un procès gagné par les vigneron contre la duchesse d'Enville qui meurt en 1797.

Article rédigé par Daniel Vaugelade

UNE ÉTUDE COMMERCIALE SUR LES COMMUNES DE LA C.C.P.I.F.

Objectif : redynamiser nos centre-villes en soutenant les commerces locaux qui proposent des services essentiels à la population. L'étude (12 à 14 mois), lancée sur le terrain, depuis le 26 janvier, est pilotée par la Communauté de Communes en association avec les commerçants du territoire ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles. Le bureau d'étude AID Observatoire prospectera dans les 130 commerces afin de déterminer les enjeux stratégiques.

Courrier à l'attention des commerçants :

freneuse78.fr/src/actus/courrier-etude-signee.pdf



DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE GRATUIT

La C.C.P.I.F. a passé une convention avec la Poste pour faire bénéficier les habitants du territoire d'un diagnostic gratuit de leur logement, afin d'optimiser la consommation énergétique. C'est votre facteur/factrice qui vous proposera un diagnostic gratuit, jusqu'en avril 2021.

Les conditions requises :

- le logement doit avoir plus de 15 ans
- plafond de ressources par ménage

Conseiller la Poste 02 49 09 77 15 choix 2 "client" • ccpif.fr/diagnostic-energetique/



DES AIDES POUR LES COMMERÇANTS ET LES RESTAURATEURS



La région Île-de-France, ouvre sa plateforme de remboursement des loyers pour les commerçants et les restaurateurs qui ont été fermés administrativement en novembre dernier, jusqu'à 1000 €.

iledefrance.fr/espace-media/relance-commerces/

Les femmes victimes de violences peuvent contacter le 3919. Gratuit et anonyme, ce numéro de téléphone est, en raison des circonstances exceptionnelles dues à l'épidémie du coronavirus et jusqu'à nouvel ordre, accessible de 9h à 19h du lundi au samedi.



MASQUES TISSU : NOUVELLES NORMES

Les **masques noirs** (catégorie 2) distribués aux jeunes Fre-neusiens ne respectent plus les nouvelles normes. Ils ne sont plus utilisables dans les établissements scolaires **depuis le 8 février**. En revanche, les **masques blancs** (catégorie 1) distribués dans les écoles élémentaires par la Région sont aux normes.



C A R N E T	
N A I S S A N C E S	
Manel ABOU (13/11/20)	Baptiste FOING (11/12/20)
Liam AKAKPOSSA (29/11/20)	Tiana BERTRAND (23/12/20)
Alexandre RUFFIN (09/12/20)	Ibrahim OUBELLA (07/01/21)
Manel KHALDI (10/12/20)	Uways BYLE MOUELLE (14/01/21)
D É C È S	
Hamimi AROUD (04/09/20)	
Michelle CALLOCH (15/11/20)	
Mireille MAGNE (25/11/20)	
Jean-Michel PELLETIER (11/12/20)	
Guy DESMARAIS (15/12/20)	
Jean RECH (15/12/20)	
Alain DEBOVAL (18/12/20)	
Artur LEMOS LOURENCO DA CUNHA (23/12/20)	
Clementina DA CONCEIÇÃO REBELO (28/12/20)	

MOBILISATION



Un grand **MERCI** aux **78 volontaires** (dont 9 nouveaux donneurs) qui ont donné leur sang, à l'occasion de la collecte mobile du **jeudi 28 janvier**, à la Salle des Fêtes des Ventines.

COLLECTE DES DÉCHETS

E. M. R.

26 février / 12 & 26 mars / 9 avril

ENCOMBRANTS

Secteur A : 30 mars
Secteur B : 31 mars



Le zonage de la commune

freneuse78.fr/vivre-a-freneuse/freneuse-quotidien/collecte-dechets.html



Directeur de la publication : Ghislaine Haueter
Responsable de la rédaction : Florence Dufoix
Rédaction : commission Communication
Dépôt légal : à parution • Mairie de Freneuse
01 30 98 97 97 • mairie@freneuse78.fr